



Présidence : Croatie

1081^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 12 juin 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 10 h 30

2. Président : Ambassadeur M. Horvatić

Le projet d'ordre du jour (FSC.GAL/39/24 OSCE+) n'a pas été approuvé par le Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Président, Royaume-Uni (FSC.DEL/226/24 OSCE+), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/218/24) (FSC.DEL/219/24), États-Unis d'Amérique, Danemark, Canada (FSC.DEL/210/24 Restr.), Fédération de Russie, Chypre, Ukraine (FSC.DEL/221/24), Lituanie, Suisse (FSC.DEL/217/24 OSCE+), Pologne

Motion d'ordre : Fédération de Russie

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 juin 2024, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

FSC.JOUR/1087
12 June 2024

FRENCH
Original: ENGLISH

NOTE DU PRÉSIDENT SUR LA 1081^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

En l'absence de consensus sur l'ordre du jour de la séance en question, qui ne contenait que les points permanents intitulés « Déclarations générales » et « Questions diverses » conformément aux Règles de procédure de l'OSCE (MC.DOC/1/06, 1^{er} novembre 2006) IV.1(C)1, le Président a procédé à des consultations en personne avec les représentants des États participants.

Les États participants ci-après ont fait des déclarations au cours de ces consultations : Ukraine (FSC.DEL/222/24 OSCE+), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/220/24), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/209/24), Royaume-Uni (FSC.DEL/227/24 OSCE+) et Canada (FSC.DEL/216/24 Restr.).